



CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE

IAS NIVEAU 3 – Assurances de dommages / FOAD

Fiche programme – Version du 09/01/2022

(sous réserve de mise à jour en cours d'année)



JLP CONSULTANT - Hameau de Pevani – 20111 Calcatoggio - Siret 408 856 623 00066 - APE 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 92.20.21058.20 auprès du préfet de région de Corse du Sud
Organisme de formation certifié Datadock - www.capacite-professionnelle-assurance.fr

CAPACITE PROFESSIONNELLE ASSURANCE – IAS NIVEAU 3 / FOAD

THEME : ASSURANCES DE DOMMAGES

Objectifs

Acquérir des compétences en assurances de dommages et obtenir une attestation de capacité professionnelle assurance de niveau 3, permettant de distribuer des produits d'assurances de dommages.

Public

Toute personne concernée par l'intermédiation en assurance de niveau 3 (mandataire exerçant son activité à titre accessoire / salarié exerçant son activité au siège ou dans un bureau de production dont le responsable justifie d'une capacité professionnelle de niveau I) - Aucune connaissance préalable en assurance n'est requise - L'accès à la formation nécessite un entretien téléphonique préalable.

Prérequis

Maîtrise de la langue française - Accès à internet depuis un terminal de connexion (ordinateur, tablette, smartphone).

Moyens pédagogiques

Espace personnel sur une plateforme E-Learning sécurisée et accessible 24h/24 et 7j/7 (avec identifiant et mot de passe) – Modules de cours / Quiz / Cas pratiques / Tutorat en ligne.

Tuteur pédagogique et référent handicap

Jean-Luc PETRICOUL – Spécialiste de la capacité professionnelle assurance – 30 ans d'expérience dans l'assurance – Joignable par téléphone, mail ou forum de discussion.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Formation accessible aux PSH. Aménagement de parcours possible en concertation avec le référent handicap.

Modalités d'évaluation

Exercices de validation en continu (note de 50/100 minimum pour valider la capacité professionnelle).

Programme conforme à l'article R512-12 du code des assurances : formation d'une durée raisonnable, adaptée aux produits et contrats présentés ou proposés, sanctionnée par la délivrance d'une attestation de formation.

Bloc des savoirs généraux

(Equivalent à l'unité 1 de la capacité professionnelle de niveau 1)

1. La présentation du secteur de l'assurance
2. Les entreprises d'assurance
3. L'opération d'assurance
4. Les différentes catégories d'assurance
5. L'intermédiation en assurance
6. La relation avec le client
7. La lutte contre le blanchiment

Bloc des savoirs spécifiques

(Thèmes liés aux assurances de dommages)

1. L'assurance automobile
2. L'assurance habitation
3. L'assurance de responsabilité civile
4. La vie du contrat d'assurance de dommages

+ Contrôle continu des acquis (la note minimale de 50/100 est requise)

Durée

25 heures / 100 % à distance

Modalités et délais d'accès

Sessions permanentes
Accès sous 48h

Tarif

500 € par participant

CPF / OPCO

Formation non éligible au CPF
Financement OPCO possible

Formalisation

Attestation permettant
l'inscription à l'Orias

Contact

Jean-Luc PETRICOUL
06 03 21 59 62

jl.petricoul@wanadoo.fr